

REVENDEICATIONS POUR LA SURVIE DE L'ELEVAGE HERBAGER FACE AU RETOUR DES LOUPS

La région Bourgogne-Franche-Comté se situe pleinement sur le front de colonisation des loups, qui s'étendent en provenance des Vosges, de la Suisse, des Alpes françaises ou encore de la région Centre.

Alors que la population de loups sur le territoire national a été estimée à près de 360 individus en sortie d'hiver 2016-2017 (contre 292 en 2015-2016)ⁱ et que le nombre de victimes d'attaques a plus que doublé ces cinq dernières années (9881 en 2016 contre 4921 en 2011)ⁱⁱ, la Confédération paysanne de Bourgogne-Franche-Comté souhaite s'emparer de ce sujet avant qu'il ne pose de graves problèmes à l'agriculture régionale.

Loups et/ou élevage herbager ?

L'élevage herbager, basé sur le pâturage, répond dans beaucoup de ses formes aux enjeux de société que sont **l'accès à une alimentation de qualité et l'entretien des paysages et habitats naturels**.

Le retour progressif des loups sur le territoire national est un **choix de société** qui menace cette forme d'élevage et ses bénéficiaires, à tel point que la cohabitation est jugée impossible en l'état actuel et au regard des expériences.

A terme, l'exposition non maîtrisée des troupeaux herbagers aux loups pourrait mener à la **disparition des fermes dans certains territoires**, à **l'industrialisation de l'agriculture** et à la **multiplication des élevages hors-sol**.

Pour éviter cela, **les pouvoirs publics doivent assumer leur responsabilité**, en protégeant davantage l'élevage herbager face à cette dynamique inéluctable de croissance des populations de loups, qui bouleverse les pratiques et perspectives de nos exploitations.

Compte-tenu de la situation régionale,

LA CONFEDERATION PAYSANNE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DEMANDE :

- **que les prélèvements de loups puissent s'effectuer efficacement, sous la responsabilité de l'Etat et en fonction des dégâts aux troupeaux (pas dans un cadre de gestion de l'espèce), ce qui implique notamment :**
 - le retrait du Loup de la Convention de Berne et de la Directive Habitat ;
 - la création d'une ou plusieurs brigade(s) loup de l'ONCFS pour pouvoir intervenir dans toute la région ;
 - l'attribution de moyens plus conséquents à l'ONCFS et à la louveterie ;
 - par défaut, la possibilité de recourir à des tirs de défense sans autorisation préalable ;
- **l'anticipation de la colonisation, avec un déblocage des aides au financement à 100% des moyens de protection dans l'ensemble de la régionⁱⁱⁱ ;**
- **une transmission transparente et réactive à tous les paysans des données sur les populations et attaques de loups ;**

LA CONFEDERATION PAYSANNE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE S'OPPOSE À :

- **toute forme de zonage ou de gestion différenciée qui conduirait à une inégalité de traitement selon les territoires, et notamment la suppression du zonage cercle 1/cercle 2 pour l'accès aux aides à la protection ;**
- **la mise en place d'une conditionnalité entre moyens de protection et indemnisation**

ⁱ Bilan du suivi hivernal de la population de loups / Hiver 2016-2017 (données ONCFS). <http://www.oncfs.gouv.fr/Quoi-de-neuf-Le-Bulletin-d-information-du-reseau-loup-download130>

ⁱⁱ Nombre de victimes indemnisées (données DREAL Auvergne-Rhône-Alpes). <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/protocole-dommages-a3854.html>

ⁱⁱⁱ Voir l'Appel collectif de Bretenère du 10 février 2017. <http://bourgognefranchecomte.confederationpaysanne.fr/actu.php?id=5709>